Nations Unies A/63/PV.85

Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

85e séance plénière
Mercredi 3 juin 2009, à 10 heures
New York

Président : M. d'Escoto Brockmann . . . . . (Nicaragua)

En l'absence du Président, M. Cujba (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 107 de l'ordre du jour (*suite*)

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de résolution (A/63/L.8/Rev.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat conjoint sur les points 44 et 112 de l'ordre du jour à sa 51e séance plénière, le 17 novembre 2008. Les membres se souviendront également que l'Assemblée a adopté les projets de résolution A/63/L.27, A/63/L.25/Rev.1 et A/63/L.64, à ses 51e, 68e et 73e séances plénières, respectivement.

Je donne maintenant la parole à la représentante de Nauru, qui va présenter le projet de résolution A/63/L.8/Rev.1.

Mme Moses (Nauru) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique représentés à l'Organisation des Nations Unies, à savoir les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République des Iles Marshall, le Samoa, les Iles Salomon, les Tuvalu, les Tonga, le Vanuatu, et mon propre pays, Nauru.

C'est un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui pour présenter notre projet de résolution intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité », publié sous la cote A/63/L.8/Rev.1. Depuis la publication de ce document, les délégations suivantes se sont jointes à nous en tant qu'auteurs : Afghanistan, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Dominique, Gabon, Gambie, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kiribati, Madagascar, Maurice, Mongolie, Monténégro, Maroc, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Togo, Trinité-et-Tobago, États-Unis d'Amérique et Uruguay.

Au cours de l'année écoulée, les auteurs de cette résolution ont fait participer la communauté internationale à des débats approfondis sur les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Nous apprécions vivement l'appui que nous avons reçu des membres de la communauté internationale. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux autres coauteurs, et à l'Indonésie, qui nous a aidés à trouver un texte de compromis qui fera avancer les débats internationaux sur la question des changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité. Du fait de la présentation du projet de résolution A/63/L.8/Rev .1, nous retirons par

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

09-35767 (F)

Merci de recycler

la présente déclaration le projet de résolution A/63/L.8, intitulé « Sécurité et changements climatiques ».

Nous remercions également le Groupe de pays hyper divers animés du même esprit et tous ceux qui ont pris une participation active aux négociations. Ils ont tous contribué à enrichir le débat sur la question et ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de ce texte.

Nous remercions tout particulièrement le Président de l'Assemblée générale de nous avoir aidés à attirer l'attention sur nos problèmes et d'avoir organisé la présente séance – la première du genre – de l'Assemblée. Nous vivons un moment historique, caractérisé par une série de « premières ». C'est en effet à la fois le premier projet de résolution présenté par les petits États insulaires en développement du Pacifique et le premier projet de résolution de l'Assemblée générale sur les répercussions des changements climatiques sur la sécurité.

Pour faire comprendre le contexte qui sous-tend le projet de résolution, je voudrais parler tout d'abord brièvement du Pacifique, une région qui est impitoyablement menacée par les effets néfastes des changements climatiques.

Les petits États insulaires en développement du Pacifique regroupent aussi bien Nauru, le plus petit pays insulaire au monde qui s'étend sur 21 kilomètres carrés, que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la deuxième plus grande île au monde qui s'étend, elle, sur 309 000 kilomètres carrés. La superficie des Tuvalu, qui sont constitués de quatre récifs et de cinq atolls, n'est que de 26 kilomètres carrés. Les Tuvalu sont le quatrième plus petit pays au monde et ne représentent qu'un dixième de la superficie de la ville de Washington. À l'évidence, nos îles sont, pour leur majorité, de taille minuscule.

La vulnérabilité de nos îles tient à leur petite taille, qui s'ajoute à l'immensité de l'océan qui les entoure. Les scientifiques prévoient que l'élévation du niveau de cet océan va continuer de s'accélérer. L'océan Pacifique, où nous vivons depuis des siècles, n'épargnera en fin de compte que de petites parcelles de nos pays, si nous n'agissons pas d'urgence.

Je voudrais me faire l'écho des sentiments exprimés par le Secrétaire général dans une déclaration lue en son nom à la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique à Nioué, à savoir que « les changements climatiques ne sont pas de la science-fiction. Ils sont présents et bien réels ».

Même si, selon les prévisions, la plupart des pays seront en fin de compte touchés par les effets néfastes des changements climatiques, les petits États insulaires, y compris les petits États insulaires en développement du Pacifique, doivent eux faire face dès aujourd'hui à leurs effets terribles et immédiats. Les répercussions sur nos pays vont de l'inondation des zones côtières, où vit la majorité de la population, à la submersion de nos îles; de la perte des ressources en eau potable à l'intrusion d'eau de mer; des inondations, de la sécheresse, des mauvaises récoltes à l'échec de l'agriculture; et de la perte de biodiversité à la destruction d'infrastructures essentielles ou à la recrudescence des cas de maladies graves. Dans de nombreux cas, ces répercussions finiront par rendre les îles du Pacifique inhabitables, détruisant ainsi nos cultures spécifiques et ancestrales.

Tandis que le reste du monde continue de débattre des répercussions des changements climatiques sur la sécurité, pour nos peuples, le problème est fort réel. Et tandis que certains pays ont les ressources pour atténuer les effets et déplacer leur population en lieu sûr en cas de catastrophe naturelle, nous ne pouvons pas, quant à nous, nous offrir ce luxe. Nos citoyens n'ont littéralement nulle part où fuir. Les communautés qui, dans tout le Pacifique, vivent sur des îles qui sont en train d'être submergées sont, en raison de l'élévation du niveau des mers, confrontées au spectre d'une crise qui les laissera sans abri. Pour certaines d'entre elles, la seule solution viable est la migration. Beaucoup se sont déjà réinstallées ailleurs, et un plus grand nombre encore suivra cet exemple au fur et à mesure que de plus en plus de nos îles seront submergées.

Imaginons le cas d'un pays entièrement submergé, et pensons à sa souveraineté territoriale, à sa population et à son gouvernement. Il s'agit là d'éléments fondamentaux qui, au regard du droit international, confèrent à un pays le statut d'État. Plusieurs de nos pays du Pacifique risquent de perdre l'ensemble de leurs populations et de leurs terres. Ils cesseront d'exister en tant qu'État.

Jamais jusqu'à présent, un État Membre de l'Organisation des Nations Unies n'a disparu. Et aujourd'hui nous courons le risque de voir disparaître un nombre important d'entre eux du fait des effets néfastes des changements climatiques. Imaginons le

cas d'un pays sévèrement touché par la sécheresse et qui ne peut plus subvenir à ses besoins parce que l'énergie hydraulique ne fonctionne pas, qu'il n'a pas d'eau potable et qu'il ne peut plus produire de récoltes pour nourrir sa population. Imaginons le cas d'un pays qui a subi trop d'inondations et sur lequel se sont abattues d'autres catastrophes naturelles, balayant ainsi toute lueur d'espoir dans l'avenir. Il importe de prendre conscience qu'à un moment donné, aucune aide, quelle que soit son ampleur, ne pourra plus protéger les pays des effets des changements climatiques. Tôt ou tard, nous en serons tous les victimes. Aucun pays n'est à l'abri des effets des changements climatiques, et les plus petits des petits États insulaires en développement seront en première ligne.

À l'évidence, la survie des États, leur souveraineté et leur intégrité territoriale et les répercussions sur les pays voisins relèvent bien du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La fonte des glaciers et le réchauffement de l'atmosphère et des océans auront des répercussions très vastes. Les sécheresses, les inondations et les autres phénomènes météorologiques extrêmes seront plus fréquents, faisant peser une menace sur les ressources vivrières. Les espèces de la faune et de la flore qui ne seront pas capables de s'adapter disparaîtront. Le niveau des mers est en train de monter et cette élévation va se poursuivre, forçant des centaines de milliers de personnes vivant dans les zones côtières à migrer.

De récentes études sur le climat ont montré que le rythme des changements climatiques s'accélère et que les effets sont parfois pires que ce qui avait été prévu. Rien que ces quatre dernières années, les scientifiques ont ramené leurs prévisions sur la date de disparition de la calotte glacière en période estivale dans l'océan Arctique de 2105 à 2070, puis à 2039 et enfin à 2013. Chose terrifiante, certaines études climatiques ont commencé à suggérer que les pires scénarios envisagés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pourraient s'avérer trop prudents. Ces tendances indiquent que nous pourrions être confrontés à une situation d'urgence climatique plus tôt que prévu. Voilà longtemps que nous aurions dû nous pencher sur la question des répercussions des changements climatiques sur la sécurité, et il faut agir maintenant.

C'est sur cette toile de fond que je voudrais à présent présenter le projet de résolution.

Le projet de résolution est simple et sincère. Avant tout, il porte sur les répercussions que les effets néfastes des changements climatiques ont sur la sécurité, et qui se font déjà sentir dans notre région. Dans le Pacifique, des populations ont déjà commencé à s'installer ailleurs. L'adoption du projet de résolution montrera que nous sommes gravement préoccupés non seulement par l'environnement mondial, mais surtout par la survie de toutes les populations et celle des terres dont elles tirent leur sentiment d'appartenance et leur identité.

Le projet de résolution aborde les effets néfastes des changements climatiques de manière globale. Il fait référence aux résolutions pertinentes adoptées par la Deuxième Commission, ainsi qu'aux buts énoncés à l'Article 1 de notre Charte. Il réaffirme une nouvelle fois les rôles de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. Le projet de résolution rappelle également les cadres en vigueur en la matière au sein du système des Nations Unies. De fait, le cadre du projet de résolution est constitué par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Programme d'action de la Barbade, la Déclaration de Maurice, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1).

Le préambule du projet de résolution s'achève simplement sur une déclaration fondée sur des faits, à savoir que les effets néfastes des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau des mers, pourraient avoir des répercussions sur la sécurité. Comme je l'ai indiqué, ces répercussions se font déjà sentir dans nos îles.

Le projet de résolution invite ensuite les organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies, à intensifier les efforts qu'ils consacrent à l'examen et au traitement du problème des changements climatiques. Quand on rapproche ce paragraphe du troisième alinéa du préambule, il devient évident que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent redoubler d'efforts pour régler les questions de développement durable dans la mesure où elles ont partie liées aux changements climatiques. Il ressort également clairement qu'il incombe au Conseil de sécurité d'examiner les aspects sécuritaires du problème, position à laquelle nous souscrivons pleinement.

Enfin, le projet de résolution demande qu'un rapport détaillé sur les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité soit présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Il importe tout particulièrement que ce rapport soit établi en tenant compte des vues des États Membres et des organisations régionales et internationales compétentes. Il s'agira du premier rapport du Secrétaire général rassemblant les informations sur les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Nous estimons que ce rapport constitue un premier pas déterminant dans notre action concernant cette question.

On prévoit désormais que les îles du Pacifique disparaîtront de notre vivant si nous continuons comme si de rien n'était. Les conflits sont déjà exacerbés par les effets néfastes des changements climatiques et les choses ne vont faire qu'empirer. La planète ne va pas attendre patiemment que nous tenions d'autres débats sur les aspects politiques de la question.

Nous sommes fermement convaincus que les effets néfastes des changements climatiques auront des répercussions réelles sur la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que le moment est venu pour tous les organes de l'ONU d'œuvrer ensemble, dans le cadre de leurs mandats, et de redoubler d'efforts. La vie de personnes réelles vivant dans la réalité est en jeu. La survie de générations futures réelles, la préservation de cultures réelles et la sécurité liée à l'appartenance à une patrie réelle sont menacées.

Étant donnée l'importance de la question, j'espère que le projet de résolution A/63/L.8/Rev.1 sera adopté par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons à présent examiner le projet de résolution A/63/L.8/Rev.1.

Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote sur le projet de résolution, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Mme Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée au sujet du projet de résolution A/63/L.8/Rev.1, intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité » sur lequel nous allons bientôt nous prononcer. Je prends la parole au nom des délégations suivantes : Bahreïn, État plurinational de Bolivie, Équateur, Égypte, République islamique d'Iran, Iraq, Koweït, Liban, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, République bolivarienne du Venezuela, Yémen et mon propre pays, le Nicaragua.

À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que nos délégations ont décidé de s'associer au consensus sur l'adoption de ce projet de résolution, qui est le résultat de négociations longues et intenses et de la coopération entre les États Membres.

Notre groupe estime que le projet de résolution A/63/L.8/Rev.1 est un texte de compromis qui préserve l'objectif commun et la communauté de vues de l'Assemblée générale à composition universelle sur les questions relatives aux changements climatiques et qui porte sur une question importante, celle des répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité.

Comme nous l'avons déjà signalé durant les négociations, nous sommes d'avis que, dans le contexte des questions examinées dans ce projet de résolution, il est essentiel que les États Membres s'efforcent de promouvoir le développement durable en adhérant aux principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées, et en mettant pleinement en œuvre Action 21 et d'autres engagements pris aux conférences de Rio et de Johannesburg et d'autres conférences pertinentes des Nations Unies.

Par ailleurs, nous pensons que si ces préoccupations et ces défis sont plus profonds et plus menaçants que jamais, c'est parce que divers engagements pris n'ont pas été honorés et qu'il n'existe pas de volonté politique pour prendre des actions concrètes à cet égard. C'est pourquoi nous demandons aux pays développés d'honorer leurs responsabilités juridiques, historiques et morales qui consistent, entre autres, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous leur demandons également d'honorer les engagements qu'ils ont pris de fournir des ressources financières de façon prévisible et d'assurer le transfert de technologie nécessaire pour faire face à ces nouvelles menaces et à ces nouveaux défis, tout en veillant à ce que cette technologie soit respectueuse de l'environnement.

Nous réaffirmons le rôle unique du cadre de négociation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de

Kyoto, de même que les responsabilités de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social s'agissant des questions relatives du développement durable, y compris les changements climatiques et les défis qui en découlent. Nous insistons sur le fait que le projet de résolution A/63/L.8/Rev.1 reconnaît que le rôle du Conseil de sécurité se limite seulement au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Notre groupe partage les vues et les préoccupations exprimées dans la lettre du 12 avril 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Cuba, au nom du Mouvement des pays non alignés (S/2007/203) et dans la lettre du 16 avril 2007 du Représentant permanent du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine (S/2007/211), à l'occasion du débat public du 17 avril 2007 sur la question intitulée « Énergie, sécurité et climat » (voir S/PV.5663). À cet égard, nous signalons que le Conseil de sécurité doit respecter et honorer le mandat que lui confie la Charte des Nations Unies, ainsi que ses relations avec l'Assemblée générale.

Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité qui devra se baser sur les vues des États Membres et des organisations régionales et internationales pertinentes. C'est pourquoi nous demandons au Secrétaire général que les points de vue reflétés dans le document A/63/L.30, ainsi que les notifications futures de nos États Membres sur ce sujet, soient pris en compte au moment de l'élaboration du rapport.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est absolument indéniable que le choix de la marche à suivre au sujet des répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité incombe exclusivement à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Dans cet esprit, notre groupe retire ses amendements présentés dans le document publié sous la cote A/63/L.30.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution.

Le projet de résolution A/63/L.8/Rev.1 est intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité ». Avant que nous nous prononcions sur le projet de résolution (A/63/L.8/Rev.1), je voudrais annoncer que, depuis qu'il a été présenté, les pays suivants se sont ajoutés à la liste de ses coauteurs : Bahamas, Ghana, Kiribati et Nigéria.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/63/L.8/Rev.1?

Le projet de résolution A/63/L.8/Rev.1 est adopté. (résolution 63/281).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de leur position sur la résolution que nous venons d'adopter, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Metela (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – l'Albanie et le Monténégro; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite vivement de l'adoption de la résolution 63/281, intitulée « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité », et tient à exprimer ses remerciements aux petits États insulaires en développement du Pacifique pour les efforts opiniâtres et extraordinaires déployés pour proposer cette résolution et mener le processus à bien. L'Union européenne note avec satisfaction qu'un grand nombre de pays se sont portés coauteurs. Les parrains de la résolution représentent tous les groupes régionaux et tous les niveaux de développement, preuve que le monde entier a pris conscience du défi qui se pose à nous. L'Union européenne voudrait également saisir la présente occasion pour se féliciter de l'esprit de compromis et de souplesse manifesté par les délégations au cours des négociations, ce qui nous a permis de parvenir aujourd'hui à ce résultat historique.

L'Union européenne est convaincue qu'une riposte mondiale aux changements climatiques constitue un élément critique des relations internationales et le sera de plus en plus au cours des prochaines années, y compris sur le plan de la sécurité. Les risques posés par les changements climatiques sont

bien réels et leurs répercussions se font déjà sentir. Ce problème étant désormais mondial, l'Union européenne préconise une riposte multilatérale. Le système des Nations Unies doit évidemment jouer un rôle central dans cette riposte. L'adoption de ce texte rappelle également le besoin urgent de mener une action commune pour lutter contre les changements climatiques. À cet égard, l'Union européenne reste fermement attachée à la conclusion d'un accord ambitieux mondial sur le climat à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague dans six mois.

Les répercussions des changements climatiques sur la sécurité internationale ne sont pas un problème à venir : c'est un problème déjà présent, et un problème qui ne va pas disparaître. Les changements climatiques ont déjà des incidences sur la sécurité de pays et de populations partout dans le monde. Même si des progrès sont réalisés au niveau de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les conditions climatiques ont déjà changé, les températures mondiales ont déjà augmenté et, surtout, les changements climatiques se font déjà sentir partout, mettant en danger les moyens de subsistance et favorisant l'instabilité. De plus en plus de preuves indiquent que les effets des changements climatiques peuvent exacerber et catalyser les processus menant à des tensions et affaiblissant les institutions.

Le Conseil de sécurité a tenu son premier débat sur les changements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité internationale en 2007. L'Union européenne est convaincue que le moment est venue pour la communauté internationale de porter son attention sur les risques posés à la sécurité par les changements climatiques au plan multilatéral.

Pour certains pays, les changements climatiques constituent une menace immédiate à leur survie. L'intégrité territoriale d'un certain nombre de petits États insulaires est déjà sérieusement menacée par le retrait des côtes et la submersion de régions entières de leur territoire. La situation désespérée de ces États exige l'attention particulière de la communauté mondiale. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Union européenne a appuyé la résolution proposée par les petits États insulaires en développement du Pacifique dès sa toute première ébauche.

L'Union européenne estime cependant que les changements climatiques constituent une menace universelle qui va créer une nouvelle dynamique en matière de sécurité et de nouveaux dangers dans toutes les régions – entre les États et à l'intérieur des États – en intensifiant les conflits sur l'épuisement ou la rareté des ressources, en provoquant des dégâts économiques, en imposant de nouvelles pressions aux infrastructures essentielles, et aussi en amplifiant ou en déclenchant des migrations pour raisons écologiques, ce qui aura pour effet d'augmenter la pression sur la gouvernance internationale.

Ainsi, nombre des États en développement et des régions les plus vulnérables seront confrontés à de nouveaux défis considérables et auront des difficultés à instaurer la stabilité et à réaliser un développement durable. De nouvelles menaces à la sécurité humaine apparaîtront. Les politiques extérieures de l'Union européenne ont évolué de manière à tenir compte de la nouvelle dynamique en matière de sécurité déclenchée par les changements climatiques.

Comme les répercussions des changements climatiques sur la sécurité sont évidemment d'ordre mondial et touchent aussi bien les pays développés que les pays en développement, l'Union européenne est d'avis qu'en adoptant la résolution sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité, les Membres de l'ONU ont franchi une étape importante vers l'examen des risques posés à la sécurité par les changements climatiques.

Nous attendons avec intérêt le rapport complet du Secrétaire général, qui nous aidera à comprendre et à analyser les divers aspects de cette question complexe, et nous espérons que les organes compétents de l'ONU accorderont leur attention aux changements climatiques et à leurs répercussions sur la sécurité.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États arabes pour exprimer leurs vues sur la résolution 63/281.

Le Groupe arabe estime que les pays en développement – et en particulier les pays les moins avancés, les pays africains, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement – sont les plus gravement touchés par les changements climatiques. Le Groupe arabe s'est associé à l'adoption par consensus de la résolution intitulée « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité », et souligne les points suivants.

La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe d'abord et avant tout au Conseil de sécurité, conformément au mandat que lui confie la Charte des Nations Unies, en tenant dûment compte du rôle de l'Assemblée générale en vertu de la résolution 377 (V) en date du 3 novembre 1950. Le chevauchement des rôles du Conseil de sécurité et des organismes principaux de l'ONU est en contradiction avec les buts et principes énoncés dans la Charte et risque de saper les mandats respectifs et les droits des Membres de l'Organisation.

Les changements climatiques ont des effets inéluctables sur le développement durable et ses trois grands piliers : le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement. Ce problème doit être traité de manière globale. Le changement climatique est d'une importance capitale pour le développement durable. Promouvoir le développement durable est la responsabilité principale de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires compétents, notamment la Commission du développement durable et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il existe un accord multilatéral contraignant sur le changement climatique : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto. Aucun n'est prévu pour le Conseil de sécurité dans ces organes.

Nous pensons qu'il est important pour tous les États Membres de promouvoir le développement durable an adhérant aux principes de Rio, en particulier celui de la responsabilité partagée mais différenciée, pour avancer vers la pleine mise en œuvre d'Action 21 et pour honorer les engagements concernant les apports de ressources financières, le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans les pays en développement, tel qu'annoncé aux conférences de Rio, de Johannesburg ainsi que lors d'autres conférences pertinentes organisées par l'ONU sur des questions économiques et sociales.

Le Groupe arabe affirme que la Convention-cadre sur les changements climatiques fournit le cadre nécessaire pour étudier le changement climatique et envisager les mesures nécessaires pour faire face au changement climatique conformément aux principes énoncés dans la Convention. Les pays développés doivent prendre des mesures urgentes pour honorer leur promesse de réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément au Protocole de Kyoto. Les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent adhérer au Protocole aussitôt que possible et prendre une part active à la Conférence sur les changements climatiques de Copenhague qui doit se tenir en décembre.

Le Groupe arabe s'aligne sur les lettres envoyées par la présidence du Groupe des 77 et de la Chine (S/2007/211) et la présidence du Mouvement des pays non alignés (S/2007/203) adressées au Président du Conseil de sécurité à l'occasion de la tenue, le 17 avril 2007, du débat public du Conseil sur l'énergie, la sécurité et le climat.

Nous soulignons que, conformément à la résolution adoptée aujourd'hui, le rapport du Secrétaire général doit tenir compte des opinions exprimées par les États Membres et les organisations régionales concernant le changement climatique. Nous soulignons également que la résolution d'aujourd'hui ne doit pas porter atteinte à l'autorité ou aux mandats des organes ou organisations responsables de la lutte contre le changement climatique.

M. Mérorès (Haïti) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Les États membres de la CARICOM, solidaires du groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique, se sont portés coauteurs du projet de résolution A/63/L.8/Rev.1 sur le changement climatique et ses répercussions éventuelles sur la sécurité.

La CARICOM partage avec d'autres petits États insulaires et côtiers de faible élévation une conscience aigüe de la réalité des conséquences du changement climatique. Les effets et l'intensité des catastrophes naturelles et les autres conséquences liées au climat ont sensiblement augmenté ces derniers temps. Le Groupe estime donc qu'il faut améliorer encore notre compréhension et notre analyse des conséquences du changement climatique et relever les défis qui se posent d'une manière coordonnée, résolue, efficace et durable.

Étant donné que les petits pays insulaires en développement sont durement touchés par les défis posés par le changement climatique, la CARICOM se félicite que la résolution réaffirme le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le

développement durable des petits États insulaires en développement.

En relevant l'énorme défi que représente le changement climatique, les petits États insulaires en développement ont particulièrement besoin de toute la compréhension et de tout l'appui possibles. Les répercussions éventuelles du changement climatique sur la sécurité représentent une nouvelle dimension déconcertante de ce défi. En effet, pour beaucoup de nos pays, le changement climatique représente une menace pour notre existence, une menace pour notre propre survie. Une approche globale urgente est nécessaire et suppose la pleine participation de tous les États. À cette fin, nos pays attachent une grande importance au processus en cours dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et se félicitent que la Convention soit réaffirmée en tant qu'instrument clef de la recherche d'une solution au changement climatique.

La résolution a suscité une grande préoccupation concernant les effets néfastes que les changements climatiques et notamment l'élévation du niveau des mers, qui pourraient avoir des répercussions sur la sécurité. Nous saisissons cette occasion pour remercier les petits États insulaires en développement du Pacifique d'avoir officiellement soulevé la question, pour examen, dans le cadre des Nations Unies.

Nous reconnaissons qu'il pourrait y avoir différentes perceptions quant à la nature et à la portée des défis mis en évidence dans la résolution. À cet égard, nous comptons que le rapport d'ensemble présenté par le Secrétaire général pourra servir de base pour un examen plus approfondi de la question à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. La CARICOM espère pouvoir apporter son point de vue et ses perspectives en ce qui concerne le rapport et les débats futurs sur ces questions.

Les membres de la CARICOM ont participé activement et de manière constructive aux laborieuses négociations sur la résolution que l'Assemblée vient d'adopter, et nous félicitons à notre tour l'Assemblée de l'avoir adoptée par consensus.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Le défi du changement climatique compte parmi les nombreux problèmes qui demandent une réponse commune et unie des États Membres, et notamment de l'Assemblée générale. Au cours des deux dernières années qui ont précédé la Conférence de Bali sur les changements climatiques tenue en décembre 2007, nous avons vu que l'Assemblée générale peut jouer un rôle essentiel pour promouvoir l'unité sur cette question. C'est dans cette optique que ma délégation se félicite de l'adoption par consensus de la résolution intitulée « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité ».

L'Indonésie reconnaît qu'il y a un besoin urgent de répondre au changement climatique. Nous comprenons parfaitement que les répercussions du changement climatique sont multidimensionnelles et peuvent avoir des répercussions éventuelles sur la sécurité. Pour l'Indonésie qui est l'État archipel le plus grand du monde, car il compte plus de 17 000 îles, les effets du changement climatique pourraient représenter une menace pour la survie de nombre de nos îles, peuples, cultures et modes de vie.

De ce point de vue, l'Indonésie comprend les préoccupations exprimées par les États insulaires en développement du Pacifique. L'élévation du niveau des mers provoquée par le changement climatique pourrait déclencher une réaction en chaîne qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour les petits États insulaires en développement, notamment par l'éventuelle submersion d'îles et de territoires et le déplacement de millions de personnes.

Toutefois, la collecte des données pertinentes et l'établissement d'un lien direct entre les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie et exigent la coopération de tous les pays. Dans ce contexte, l'Indonésie estime que la demande faite dans la résolution au Secrétaire général de présenter un rapport sur la question est capitale si l'on veut comprendre le lien entre le climat et la sécurité, si, après tout, celui-ci existe. Cela permettra de préserver la richesse des observations qui se trouvent dans le rapport.

Inviter tous les organes compétents de l'ONU à intensifier, dans le cadre de leur mandat, leurs efforts pour faire face aux changements climatiques leur permettra d'œuvrer de manière coordonnée, ce qui renforcera la capacité des petits États insulaires en développement de relever les défis posés par les changements climatiques.

L'Indonésie voit avant tout dans les changements climatiques un problème de développement durable. Le défi que posent les changements climatiques est donc un défi posé à nos efforts de développement.

Je voudrais dire, pour terminer, que la question dont nous sommes saisis est complexe. L'examen de cette question dans un cadre approprié – l'Assemblée générale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – donnera à tous les États Membres l'occasion d'avoir des débats approfondis, qui, nous l'espérons, produiront des solutions qui bénéficieront à des millions d'êtres humains.

Nous souscrivons sans réserve à la lettre datée du 12 avril 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés (S/2007/203) et à la lettre datée du 16 avril 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine (S/2007/211).

M. Muller (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Au nom de S. E. le Président Litokwa Tomeing et du peuple des Îles Marshall, je salue chaleureusement l'Assemblée générale. La République des Îles Marshall appuie la déclaration de la République de Nauru, dont la représentante a pris la parole au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, et elle s'y associe.

La République des Îles Marshall est bien consciente des complexités des répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité. La question des changements climatiques pose des problèmes sans précédent à la communauté internationale. Elle exige donc une réponse cohérente et universelle au sein d'un cadre de coopération et faisant appel à des actions intersectorielles pour répondre aux aspirations en matière de développement aussi bien qu'aux questions de sécurité.

Pour un pays à faible altitude comme les Îles Marshall, les changements climatiques soulèvent certaines questions très claires et évidentes relatives à notre existence même. Les répercussions des changements climatiques sur la sécurité font peser une menace réelle et bien directe sur notre souveraineté et notre survie, ainsi que sur les libertés fondamentales garanties par la Charte des Nations Unies. Les États Membres ne peuvent plus se permettre de considérer que la disparition de pays entiers ne pose pas une menace critique à l'ensemble de la sécurité internationale.

La République des Îles Marshall se félicite que l'Assemblée générale ait été en mesure d'œuvrer de concert sur la résolution 63/281 dans un esprit de coopération positive. Cette résolution exprime une véritable préoccupation mondiale quant à la survie de populations entières et de leur pays face aux conséquences climatiques. En abordant la question des changements climatiques de manière holistique, nous veillons à ce que les organes de l'ONU traitent de cette question avec l'urgence voulue et dans le cadre des mandats respectifs de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. Nous voulons également que tous les pays prennent une part active dans l'examen des autres problèmes liés au climat, notamment la dimension humaine des changements climatiques et leurs conséquences pour le développement durable et le droit de la mer.

Cette résolution est une initiative d'un groupe de petits États insulaires du Pacifique extrêmement vulnérables aux répercussions climatiques. Pour les îles du Pacifique, les changements climatiques n'existent pas seulement dans l'objectif d'un scientifique, mais dans les effets bien visibles déjà observés par nos communautés. En août dernier, dans la Déclaration de Nioué, les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont identifié les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, et en septembre dernier, nos dirigeants ont, ensemble, exhorté cet organe à reconnaître comme il se doit les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. La semaine dernière, à l'issue de la cinquième Réunion des dirigeants des îles du Pacifique à Hokkaido, nos dirigeants avaient en main une initiative prise par la Communauté du Pacifique pour l'environnement dans le cadre de laquelle le Japon travaillera en étroite collaboration avec les partenaires du Forum des îles du Pacifique en vue d'appuyer des approches pratiques et adaptées au Pacifique pour lutter contre les changements climatiques. Le Forum des îles du Pacifique et l'Union européenne ont également publié une déclaration commune en 2008 relative à des engagements partagés sur les changements climatiques, et des échanges additionnels sont également en cours avec d'autres partenaires, dont des pays en développement.

Tous les pays, et en particulier les plus vulnérables, risquent d'être confrontés à des répercussions climatiques accrues, y compris des rivalités pour des ressources de plus en plus rares, ce qui risque de poser de sérieux obstacles à la réalisation des objectifs de développement internationaux. Nous exhortons tous les pays à exprimer pleinement leurs vues dans le rapport du Secrétaire général demandé par la résolution. En outre, nous espérons que ce rapport

expliquera avec davantage de détails les stratégies concrètes grâce auxquelles l'ONU dans son ensemble pourra examiner de manière proactive ces répercussions potentielles dès maintenant et avec toute l'urgence requise.

Dans les Îles Marshall, pays à faible altitude, nous ne pouvons pas déplacer nos populations sur des hauteurs, car nous n'avons pas de montagne. Pays et culture dépendant de manière étroite de nos océans et de nos zones côtières, nous ne pouvons tout simplement pas remplacer ces zones ni déplacer nos communautés dans des endroits moins vulnérables sur des atolls coralliens qui sont déjà si minces que si l'on se tient debout dans la lagune, on peut facilement voir les vagues s'écraser de l'autre côté de l'atoll.

Comme le point culminant des Îles Marshall n'est qu'à 2 mètres au-dessus du niveau de la mer, même les projections scientifiques les plus prudentes faites en 2007 par l'organe scientifique de l'ONU, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – selon lesquelles le niveau de la mer s'élèverait de 20 à 30 centimètres avant le siècle prochain – indiquent clairement – et avec certitude – que notre survie nationale est menacée par un bouleversement qui détruirait notre pays même, notre approvisionnement en eau et notre sécurité alimentaire, ainsi que les bases mêmes de notre culture traditionnelle. Les hypothèses les plus pessimistes du GIEC – une montée du niveau de la mer de plus de 50 centimètres – font peser une menace encore plus sévère sur notre existence.

Tout récemment, le coordonnateur scientifique du GIEC sur l'élévation du niveau de la mer a déclaré que les conclusions du GIEC sont sans doute « optimistes » et que de nouvelles recherches indiquent que le risque de fonte de la calotte glaciaire, que l'on peut déjà observer, provoquerait une élévation du niveau de la mer de quatre mètres ou plus. D'autres chercheurs ont révisé cette analyse et affirmé récemment que l'élévation totale du niveau de la mer provoquée par la fonte de la calotte glaciaire ne serait que de trois mètres. Il ne s'agit pas vraiment d'une bonne nouvelle, car une telle élévation du niveau de la mer entraînera néanmoins une submersion totale de mon pays.

L'existence d'un point de non-retour ne laisse pas une très grande marge de manœuvre à la communauté internationale, peut-être 10 ans seulement, pour éviter des répercussions climatiques irréversibles et brutales. La population des Îles Marshall espère et prie que nous n'arriverons pas à ce point de non retour. Pour la République des Îles Marshall, cette situation n'est pas qu'un obstacle au développement.

Le peuple des Îles Marshall n'est pas resté silencieux face à ces menaces; au contraire, nous faisons face activement aux répercussions climatiques. Malgré nos moyens limités en tant que pays en développement, à l'instar de nos voisins du Pacifique, nous prenons des mesures et nous restons déterminés à forger notre capacité de résilience pour lutter contre les effets des changements climatiques, en donnant, entre autres objectifs, la priorité à la sécurité des ressources en eau, aux économies d'énergie, à la conservation des plantes traditionnelles et des cultures non extensives pour combattre l'érosion des côtes, et à la sécurité alimentaire en promouvant des stratégies qui tiennent compte des changements climatiques. Nous sommes également résolus à mettre en œuvre des approches écosystémiques en matière d'adaptation, tel le « Micronesia Challenge », accord d'engagement sous-régional pour la protection de 30 % de nos ressources marines côtières et 20 % de nos ressources terrestres.

Nous nous employons également à mettre en œuvre des stratégies en faveur des énergies renouvelables pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, même si celles-ci sont déjà pratiquement nulles. Nous sommes en train de revoir notre politique énergétique nationale, base à partir de laquelle nous pourrons honorer notre engagement d'améliorer de manière significative notre efficacité énergétique et de réduire notre dépendance à l'égard du pétrole en recourant à des sources d'énergie renouvelable simples et peu coûteuses.

Nous nous efforçons de continuer de travailler avec nos partenaires pour renforcer nos capacités nationales d'entreprendre et de gérer des projets et, parallèlement, nous mettons en œuvre des stratégies concrètes. Pourtant, nous ne pourrons pleinement pallier ou réduire les effets des changements climatiques, y compris les répercussions sur la sécurité, si nous n'avons pas suffisamment accès aux financements pour mettre en place des mesures d'adaptation et d'atténuation dûment tournées vers l'obtention de résultats concrets et s'il n'existe pas un engagement de financement véritable reposant sur le principe du pollueur-payeur. Des flux financiers doivent être consacrés et réservés aux pays les plus vulnérables, avec un accès direct et simplifié.

C'est dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, son attachement aux libertés fondamentales et les mandats respectifs des organes compétents, notamment le Conseil de sécurité, s'agissant de régler les questions de sécurité, que nous trouvons l'un des plus fermes appuis à notre survie. En outre, il est incontestable que le droit international coutumier nous oblige – à l'instar de tous les États Membres – à défendre l'existence et la survie des plus vulnérables d'entre nous.

Nous tenons à remercier les États Membres de leur aide pour parvenir à un consensus sur la résolution d'aujourd'hui. La République des Îles Marshall exprime une fois encore sa reconnaissance à tous les pays de la sensibilisation et de l'engagement dont elles ont fait montre à l'égard de cette question cruciale.

M. Goledzinowski (Australie) (*parle en anglais*) : C'est une journée tout à fait historique pour l'Assemblée générale, même si elle a tardé à venir. Je me souviens que, lorsque les négociations sur la résolution 63/281 se sont engagées l'été dernier, nous avons eu de nombreuses discussions pour savoir sur quoi portait réellement ce texte – sur les changements climatiques, sur la sécurité ou sur le développement. Je crois qu'en fin de compte nous nous sommes rendu compte que s'il traitait bien de tous ces éléments, il y était avant tout question de respect, respect envers certains des États les plus petits et les moins puissants représentés à l'Assemblée générale.

Ce ne sont pas des pays qui se font généralement beaucoup entendre dans cette salle. Ils n'ont pas pour habitude de nous réclamer quoi que ce soit. En fait, d'ordinaire, c'est plutôt nous qui avons pris l'habitude de leur demander des services, en général en leur demandant de voter pour ceci ou pour cela. Or là, ils sont venus nous demander quelque chose revêtant une importance fondamentale pour eux, comme l'a exprimé avec tant d'éloquence la Représentante permanente de Nauru.

Je crois que le fait d'avoir pu relever ce défi en dit long sur nous et sur l'efficacité de nos processus. Les négociations ont été longues et parfois très ardues. Il convient de souligner que notre chère amie, la Représentante permanente adjointe des Palaos a, durant ce processus de négociations et avant même qu'elles ne soient achevées, pu concevoir, mener sa grossesse à terme et mettre au monde un enfant. Fort heureusement, nous avons adopté la résolution avant que cet enfant ne soit en âge de faire une déclaration dans cette salle.

Aujourd'hui nous devons aussi féliciter un certain nombre de personnes. Je crois que nous devons tout d'abord féliciter les pays insulaires du Pacifique pour la paisible détermination et la dignité avec lesquelles ils ont mené les négociations. Je pense qu'il importe aussi de féliciter les partenaires de négociation et, en particulier, les pays qui n'étaient pas très enchantés par certains aspects de la résolution au départ et qui ont, par principe, décidé de ne pas la bloquer. Je leur dis merci. Enfin, nous devons féliciter une délégation en particulier. Au moment où les choses ont semblé sur le point de dérailler, une délégation, celle de l'Indonésie, a pris l'initiative de jouer un rôle d'intermédiaire et de nous rassembler tous autour d'un texte de compromis, qui est globalement le texte de la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui. Je crois que nous lui en sommes redevables.

J'ai dit au début de mon intervention qu'il s'agissait d'une journée historique, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est la première fois que les pays insulaires du Pacifique présentent un projet de résolution comme celui-ci à l'Assemblée générale. Mais surtout, ce qui est historique dans cette résolution, c'est que pour la première fois nous avons, par consensus, reconnu le lien qui existe entre les changements climatiques et la sécurité. Ce lien est débattu largement dans des études universitaires et dans des documents relatifs à la sécurité dans de nombreuses capitales de par le monde, mais c'est la première fois qu'ici nous en convenons formellement. Je crois qu'il s'agit là d'un événement très important auquel il importe de réfléchir.

L'Australie est consciente que les changements climatiques constituent un défi grave et à long terme pour la communauté internationale et qui, si l'on ne s'y attaque pas efficacement, risquent d'exacerber l'intensité et la complexité des menaces liées à la sécurité, tels les différends frontaliers au sujet des ressources, les déplacements de population et la gestion des catastrophes. C'est pourquoi nous avons versé quelque 150 millions de dollars à un fonds qui, dans notre région, appuie les efforts d'adaptation et d'atténuation. Mais, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, dans notre région, les pays insulaires du Pacifique comptent parmi les plus vulnérables et n'ont pas suffisamment de moyens pour s'adapter.

Nous attendons avec intérêt de recevoir en temps voulu le rapport détaillé du Secrétaire général sur cette question, ainsi que nous l'avons demandé aujourd'hui. Je crois que ce rapport promet d'être l'un des plus intéressants et des plus importants publiés à la prochaine session. Nous espérons également que les organes compétents de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, se saisiront de cette question selon que de besoin.

Aussi importante et historique que soit cette résolution, elle n'est qu'un petit pas dans les efforts que nous devons encore déployer pour nous attaquer à cette question fondamentale. Toutefois, je crois que nous avons fait une avancée en ce sens et qu'il importe qu'en cette journée historique, nous nous arrêtions quelques instants pour nous autoféliciter.

Mme Yang (Palaos) (*parle en anglais*) : Les Palaos voudraient s'associer à la déclaration qui a été faite par la Représentante permanente de Nauru au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique. Nous sommes fiers de cette déclaration et de la résolution 63/281 sur « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité ». Nous tenons à remercier la communauté internationale d'avoir adopté cette résolution par consensus.

Le moment n'est plus à débattre pour savoir si les changements climatiques sont bien réels, s'ils sont créés par l'homme et s'ils modifient fondamentalement l'avenir de la civilisation humaine. Aux Palaos, les ressources en eau potable se raréfient et sont contaminées par l'eau saumâtre. Les champs de taro, culture vivrière dont dépend mon pays, sont inondés par les marées montantes. Notre culture qui, depuis Homère et la Grèce antique, n'a cessé de se développer, de s´épanouir et de résister, risque réellement d'être anéantie.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres instances scientifiques indiquent que, si rien n'est fait, l'avenir sera marqué par la famine, la sécheresse, des problèmes de réfugiés à grande échelle, des différends frontaliers, des crises énergétiques et des crises humanitaires plus profondes et plus tragiques que celles que nous connaissons aujourd'hui.

Ce n'est pas à la légère que nous qualifions les changements climatiques de menace à la sécurité. Lorsque les scientifiques nous disent de nous préparer à subir de notre vivant des crises humanitaires, y compris l'exode, qui peut prétendre que ce n'est pas le même chose que de se préparer à la menace d'une guerre. Même le Secrétaire général Ban Ki-moon a comparé les effets des changements climatiques à ceux d'une guerre.

Le plus important, c'est que nous connaissons la cause des changements climatiques. C'est de notre faute lorsque nous continuons d'émettre du carbone tout en sachant pertinemment que cela réchauffe la Terre. C'est de notre faute, à nous, l'Assemblée générale, lorsque nous n'agissons pas pour mettre un terme à cette crise. Dans les années à venir, nous serons jugés à l'aune de nos réactions face à ces informations.

Cette résolution est une première étape qui nous permettra de changer de direction, mais il ne s'agit que d'une première étape. Nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, mais chercher à définir les prochaines étapes à franchir pour ne pas perdre cet élan, perdre de vue notre objectif ou notre sentiment d'urgence pour ce qui est de faire face à cet énorme problème.

Lorsque des groupes d'experts annoncent que des inondations, des maladies et des famines conduiront à des migrations sans précédent, nous devons passer à l'action. Lorsque nos peuples doivent faire face à des sécheresses et à des mauvaises récoltes qui conduisent à une intensification des rivalités pour l'accès aux aliments et à l'eau, nous devons passer à l'action. Lorsque nous sommes confrontés à de possibles bouleversements politiques et économiques d'une échelle sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, nous devons passer à l'action.

Tous les organes de l'ONU doit agir de toute urgence. Nous pensons plus particulièrement au Conseil de sécurité qui a la responsabilité solennelle d'être le principal défenseur de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons que, dans les prochains jours, la communauté internationale devra entamer un dialogue sur ce que l'ONU peut faire et doit faire. Nous espérons que ce dialogue permettra de donner l'impulsion et l'orientation nécessaires à la tâche à accomplir et de la cibler. C'est un honneur pour nous de participer à ce dialogue, car c'est par le dialogue et le débat que nous arrêterons un plan d'action qui pourra nous éviter de plonger dans ce cauchemar.

Le Conseil de sécurité doit se saisir de la question générale des changements climatiques et de la sécurité et définir la voie à suivre. Comme nous le savons, le Conseil dispose d'un large éventail d'outils qui peuvent lui permettre de faire face à cette menace.

Nous avons vu le Conseil, au lendemain du 11 septembre 2001, demander à tous les États de devenir parties aux traités et aux protocoles internationaux relatifs au terrorisme et d'accroître leur coopération pour mieux faire face à cette menace. Le Conseil peut-il envisager de prendre des mesures similaires pour ce qui est des conventions et des protocoles sur les changements climatiques?

Nous avons vu le Conseil admettre que le VIH/sida constitue une menace à la sécurité et intégrer cette question thématique dans ses résolutions sur le maintien de la paix. Il est reconnu que les changements climatiques constituent l'exemple même de la question intersectorielle et son examen et celle de ses conséquences doivent être inscrits dans les résolutions du Conseil.

Nous avons vu le Conseil mettre en place des organes subsidiaires portant sur des sujets allant de l'Afrique au terrorisme et aux enfants dans les conflits armés. Ces organes subsidiaires traitent de questions vastes où le tort causé ne s'arrête pas aux frontières d'un pays. On peut dire la même chose des gaz à effet de serre dont les incidences négatives ne s'arrêtent pas aux frontières du pays émetteur, mais menacent ses voisins, tels que des petites îles. Les petits États insulaires en développement du Pacifique font partie des pays qui sont les moins responsables de ce problème, mais qui seront parmi les premiers à disparaître.

Au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité peut enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend. Ne pourrions-nous pas envisager que le Conseil enquête immédiatement sur les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité et qu'il recommande des mesures ou des méthodes d'ajustement appropriées s'il considère que la situation est susceptible de représenter un danger pour la paix et la sécurité internationales? Des recommandations existent déjà dans les résultats du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, mais elles ont désespérément besoin de l'appui du Conseil pour devenir juridiquement contraignantes pour les pays qui ne prennent des mesures que lorsqu'ils y sont obligés et non pas lorsqu'ils le doivent.

Le règlement de la crise climatique portera sur plusieurs aspects, mais la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres sources des changements climatiques devront faire partie de la solution. La réduction des émissions doit donc être au cœur des délibérations du Conseil, et l'objectif visé par le Conseil doit être des mesures efficaces et exécutoires à cette fin.

Si le Conseil est en mesure de recommander la création de mécanismes d'application pour réduire les émissions de carbone, on s'attaquera enfin aux causes profondes de tant de catastrophes humanitaires futures et, peut-être, on les évitera. En adoptant cette résolution, nous reconnaissons que les changements climatiques constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales. Maintenant, le Conseil doit le reconnaître également et faire ce qu'il peut et ce qu'il doit pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Si le Conseil débat des façons dont il peut appliquer ses nombreux outils et ses ressources considérables pour réduire les émissions de carbone et prendre des mesures adéquates, il se sera alors acquitté de sa responsabilité et de son mandat de gardien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous pensons que nos voix retentissent avec un écho particulier sur cette question, car nos côtes seront parmi les premières qui seront inondées, nos eaux douces seront parmi les premières à être contaminées et nos histoires et nos cultures seront parmi les premières à être détruites si les émissions de carbone ne sont pas réduites. Nous demandons au Conseil de sécurité de tenir compte de notre paix et de notre sécurité lorsqu'il examine cette question.

Nous avons appuyé les efforts en matière de paix et de sécurité de par le monde en envoyant des soldats de la paix au Darfour et au Timor-Leste et en répondant à l'appel lancé par le Conseil de prendre des mesures pour faire face à la menace du terrorisme. Cette fois-ci, notre paix et notre sécurité sont en jeu, et nous avons besoin de l'aide du Conseil.

M. Pita (Tuvalu) (*parle en anglais*) : La séance d'aujourd'hui a une importance toute particulière pour les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique et pour les Tuvalu, car c'est la première fois, dans l'histoire de l'ONU, que cet organe examine une résolution sur les changements climatiques et ses éventuelles répercussions sur la sécurité. C'est donc pour moi un honneur de prendre la parole au nom du Gouvernement tuvaluan pour appuyer pleinement l'adoption par consensus de la résolution des PEID du Pacifique.

Les Tuvalu tiennent d'emblée à s'associer à la déclaration des PEID du Pacifique faite par la Représentante permanente de la République de Nauru auprès de l'ONU et Présidente en exercice des PEID du Pacifique. Nous tenons également à remercier sincèrement tous les États Membres qui ont appuyé et parrainé volontiers cette résolution. L'adoption par consensus de la résolution des PEID du Pacifique aujourd'hui est une étape historique et la preuve que les changements climatiques sont un phénomène mondial qui a sans aucun doute des répercussions sur la sécurité de tous les pays, en particulier les petits États insulaires les plus vulnérables, tels que les Tuvalu.

Les changements climatiques constituent sans aucun doute une menace très grave à la sécurité mondiale et à la survie de l'humanité. C'est en particulier une question qui est une source grave de préoccupation pour un petit État insulaire très vulnérable et pour un pays d'atolls de basse altitude tel que les Tuvalu, dont l'existence même est menacée. Les changements climatiques sont une question de vie ou de mort et sont, sans aucun doute, pour nous, une question de sécurité qui pourrait bien conduire à notre mort.

Le peuple des Tuvalu a récemment célébré sa trentième année d'indépendance. Bien que nous soyons un pays très jeune, nous sommes une société fort ancienne avec une histoire de plus de 3 000 ans. Nous avons prospéré avant tout grâce à la pêche et à l'agriculture de subsistance et, tout en nous permettant de nourrir nos familles pendant des générations, notre mode de vie traditionnel n'a jamais dû faire face à une épreuve aussi considérable que celle des changements climatiques. Les Tuvalu ne font pas partie de ceux qui sont responsables des causes profondes des changements climatiques, cependant, leur peuple doit subir les répercussions négatives d'une crise causée par les actions d'autres pays.

Les îles à faible altitude des Tuvalu sont extrêmement vulnérables à l'élévation du niveau des mers. Le point culminant des îles des Tuvalu n'est pas à plus de 5 mètres au-dessus du niveau de la mer, avec la plupart des îles à moins de 3 mètres au-dessus du niveau de la mer. D'après des recherches récentes, il est prévu que le niveau de la mer s'élève de 1 mètre ou plus d'ici à la fin du siècle. Un tel phénomène serait véritablement catastrophique pour les Tuvalu, mais même une élévation nettement moins importante produira des difficultés et des souffrances considérables.

L'élévation du niveau des mers représente également une menace pour notre sécurité hydrique, car l'eau salée contamine nos maigres ressources en eaux souterraines qui sont indispensables pour préserver la santé publique et les conditions d'hygiène et pour produire nos denrées alimentaires. L'augmentation de la teneur en sel de nos eaux a détruit beaucoup de nos fosses à pulaka traditionnelles et nous oblige à cultiver des plantes résistant mieux au sel.

Les changements climatiques menacent également les récifs coralliens abondants qui entourent les Tuvalu et qui sont à la base de nos activités de pêche de subsistance. L'élévation des températures des océans peut provoquer le blanchiment du corail, éliminant ainsi toute vie sur les récifs. Les émissions de dioxyde de carbone changent également les propriétés chimiques des océans. Dans un océan plus acide, les coraux ont de plus en plus de difficultés à construire leurs exosquelettes et sont de plus en plus exposés aux maladies, aux parasites et aux prédateurs. L'effet conjugué du blanchiment des coraux et l'acidification des océans met en danger une partie importante des ressources vivrières des Tuvalu. Des signes de la destruction des récifs aux Tuvalu abondent déjà et les stocks de poissons autour des récifs coralliens ont baissé considérablement.

Cette résolution arrive à un moment crucial. Les scientifiques nous disent que nous pouvons encore éviter les répercussions les plus graves des changements climatiques, mais qu'il faut prendre des mesures décisives dès maintenant. Il est donc impératif que la communauté internationale honore les engagements qu'elle a pris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui ont été réaffirmés dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, dit Programme de la Barbade, ainsi que dans la Stratégie de Maurice.

Les changements climatiques sont une force dangereuse et déstabilisatrice qui menace la sécurité des Tuvalu et de chacun des États Membres. C'est à l'intérieur des frontières des pays pauvres que les premiers effets sont déjà ressentis le plus fortement, mais rapidement, au fur et à mesure que ces pays vont manquer de nourriture et d'eau potable, ces effets vont aussi toucher les pays voisins. Les Tuvaluans ont été

parmi les premiers à faire l'expérience des effets destructeurs des changements climatiques, mais ils ne seront pas les derniers. C'est pourquoi les Tuvalu demandent instamment au Conseil de sécurité et aux autres organes compétents de traiter de cette question avec toute l'urgence que mérite une menace de cette ampleur à la sécurité.

Mme Graham (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait ajouter sa voix à celle des délégations qui ont appuyé la résolution 63/281 adoptée par consensus ce matin.

En 2008, la Nouvelle-Zélande, avec les autres membres du Forum des îles du Pacifique, a adopté la Déclaration de Nioué sur les changements climatiques. À cette occasion, nos dirigeants s'étaient déclarés profondément préoccupés par

> « les conséquences graves que les changements climatiques ont déjà sur le bien-être économique, social, culturel et environnemental des pays insulaires du Pacifique, et la menace grandissante qu'ils représentent, ainsi que par le fait que les changements actuels et prévus dans le climat du Pacifique, auxquels s'ajoute la vulnérabilité de la région, aggraveront probablement les problèmes existants et auront une incidence considérable sur l'environnement, les perspectives de développement durable et la survie des pays du Pacifique ».

La résolution adoptée aujourd'hui est historique et, à n'en pas douter, elle représente un pas dans la bonne direction pour répondre à ces préoccupations. En particulier, la Nouvelle-Zélande attend avec intérêt le rapport détaillé du Secrétaire général sur les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité.

Ma délégation tient à remercier sincèrement l'Indonésie pour le rôle très utile qu'elle a joué afin de sortir de l'impasse et de produire un texte qui a rallié le consensus. Je voudrais également remercier le Groupe de pays hyper divers animés du même esprit et les petits États insulaires en développement du Pacifique d'avoir manifester la souplesse nécessaire pour parvenir à un consensus. Nous remercions aussi les nombreuses autres délégations qui ont travaillé sans relâche et patiemment pour que les négociations sur cette résolution soient couronnées de succès.

Mme Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir facilité l'adoption de la résolution 63/281. Ma délégation voudrait évoquer les objectifs, les principes et les engagements qui sous-tendent la résolution et saisir cette occasion pour remercier les coauteurs et tous ceux qui l'ont appuyée. Ma délégation voudrait également remercier ceux qui ont participé aux négociations.

La résolution a donné lieu à d'intenses négociations pendant plusieurs mois. Son adoption par consensus aujourd'hui constitue un important message d'espoir pour les populations les plus vulnérables du Pacifique et indique que le combat qu'elles mènent au quotidien n'est pas oublié.

Avant de poursuivre, je voudrais m'associer à la déclaration faite par la représentante de Nauru au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique en guise de présentation du projet de résolution.

La résolution que l'Assemblée générale vient d'adopter aborde la question des effets néfastes des changements climatiques, qui s'accélèrent à un rythme tel qu'ils posent désormais des menaces à la sécurité humaine, à la sécurité alimentaire, à la sécurité sanitaire et surtout, de manière alarmante, à la sécurité des pays du Pacifique. Ils ont déclenché des mouvements migratoires, de plus en plus de personnes étant déplacées par l'érosion des côtes, les inondations côtières, la désorganisation de l'agriculture et la multiplication des grandes marées dans le Pacifique, et en particulier dans les îles à faible altitude de l'archipel des Îles Salomon. Je voudrais ajouter que les Îles Salomon sont déjà aux prises avec un conflit ethnique et qu'elles voudraient que la stabilité soit maintenue.

Le récent rapport sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques recense les menaces que font poser les changements climatiques sur la sécurité. La résolution demande au système des Nations Unies de s'attaquer à ces menaces. Nous espérons qu'en priant les organes principaux de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, de traiter des menaces à la sécurité liées aux changements climatiques, la résolution donnera à l'ONU la possibilité d'adopter une approche dynamique et de redoubler d'efforts avant que ces menaces ne deviennent terribles et irréversibles.

Le calendrier adopté dans le cadre du Protocole de Kyoto n'est pas suffisant pour réduire les émissions nuisibles de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'un des objectifs de la résolution est d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le fait que les petits États insulaires en développement, et particulièrement ceux du Pacifique, ne disposent pas des moyens nécessaires pour lutter contre les effets des changements climatiques. En outre, la résolution crée une dynamique politique pour les négociations qui s'ouvrent cette semaine à Bonn sur le Plan d'action de Bali, auquel nous accordons tous beaucoup d'importance.

Les principes et les fondements sur lesquels repose la résolution visent à nous aider à lutter collectivement contre de telles menaces à la sécurité en prenant par anticipation des mesures de précaution afin d'empêcher leur apparition ou de les minimiser. La résolution encourage également le développement durable afin de permettre aux pays qui subissent de plein fouet les changements climatiques de mieux riposter à ces menaces grâce à des transferts de technologie et à des ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre des programmes d'atténuation et d'adaptation. Ma délégation saisit cette occasion pour remercier l'Italie, l'Autriche, la ville de Milan, la Turquie et Taiwan de leur appui aux programmes régionaux et bilatéraux relatifs aux énergies renouvelables qui sont mis en œuvre actuellement dans les Îles Salomon et sont axés sur les communautés et les zones rurales.

Les Îles Salomon dépendent de la coopération internationale pour leur survie et leur développement. C'est pourquoi la résolution adoptée aujourd'hui appelle à la plus vaste coopération possible entre les États Membres. Les auteurs et les parrains du texte sont issus de l'ensemble des six groupes régionaux représentés au sein de l'Organisation. Nous leur sommes très reconnaissants de leur appui.

La résolution prend pour engagement de veiller à rester un document vivant et à ce que le système international dispose d'un arrangement institutionnel efficace pour publier des rapports réguliers sur les menaces mesurables que les changements climatiques font peser sur la sécurité, en particulier pour les petits États insulaires en développement et pour les pays les moins avancés, et faire en sorte que les États Membres participent pleinement avec un profond sens des responsabilités à la lutte contre ces menaces. Des actions plus radicales, s'accompagnant de mesures d'atténuation et d'adaptation appropriées et fortes au niveau national, sont nécessaires pour s'attaquer de manière efficace et durable à ces menaces.

Je voudrais terminer en citant un passage du discours d'investiture du Secrétaire général, dans lequel il déclarait que « le succès de l'ONU ne se mesurera pas à l'aune du nombre de promesses faites, mais plutôt des promesses tenues auprès de ceux qui ont le plus besoin de nous » (*A/61/PV.31, p.10*). À cet égard, la résolution adoptée aujourd'hui est un appel à l'aide lancé par un groupe d'États qui a au plus haut point besoin de l'ONU.

M. Vunibobo (Fidji) (*parle en anglais*) : Les Fidji se félicitent de cette occasion qui leur est donnée de faire une déclaration après l'adoption de la résolution 63/281 sur les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité, présentée par les petits États insulaires en développement du Pacifique.

Ma délégation appuie et approuve la déclaration faite par la Représentante permanente de Nauru au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique et des autres coauteurs de la résolution. Nous apprécions vivement et saluons leur appui indéfectible et nous remercions l'Assemblée d'avoir adopté la résolution par consensus.

Lorsque nous avons lancé cette initiative, nous n'avions pas réalisé que nous froisserions quelques esprits et que nous bousculerions sans le vouloir quelques susceptibilités. Que l'on veuille bien nous excuser d'avoir un temps oublié les bonnes manières.

Nous avons été encouragés par l'accueil que nous ont réservé les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Aucun d'entre eux ne nous a jamais donné de leçons de morale. Nous n'avons reçu que conseils et suggestions. À la réflexion, cet accueil particulier qui nous a été offert par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité nous a donné beaucoup de courage pour continuer malgré les difficultés imminentes. La lecture de la liste de coauteurs parle d'elle-même quant à l'intensité de nos efforts pour faire pression, mais plus important encore, cette liste témoigne de la solidarité humaine, puisque les premiers auteurs de la résolution font partie des États Membres les plus petits et les plus vulnérables de l'ONU.

Si l'on fait le point sur les 12 derniers mois, notre projet de résolution a donné lieu à des discussions et des débats généralisés. Cependant, l'adoption de la résolution par consensus est un hommage à tous ceux qui étaient préoccupés par la longueur des consultations. La reconnaissance par la communauté internationale du fait que le problème du changement

climatique ne peut ni ne doit être traité à part est également d'une grande importance.

À notre avis, cette résolution couvre un large éventail de préoccupations communes au genre humain. Elle aborde les domaines économique, social, démographique et politique, et par-dessus toutes les questions de la paix et de la sécurité internationales. En fin de compte, ces préoccupations font partie d'un système qui influe sur nos vies – et pour nous, dans le Pacifique, notre survie et la protection de notre identité, de nos traditions et de notre culture.

Pour nous, petits États insulaires, les répercussions éventuelles du changement climatique sur la sécurité représentent essentiellement une menace pour notre existence même en tant que nations souveraines. Le reste importera peu si nous perdons le statut d'État – en raison de l'élévation du niveau des mers et du réchauffement des mers provoqués par le changement climatique. Cela représente, pour les petits États insulaires, un danger manifeste et actuel ou, si l'on veut, un jeu à somme nulle qui pourrait tout simplement décider de leur future représentation à l'Assemblée.

Notre situation présente des similitudes avec la crise financière et économique mondiale. Les petits États insulaires sont devenus les victimes d'un phénomène dévastateur dont ils ne sont pas responsables. Cela dit, nous ne sommes pas là pour faire des reproches. Nous devons cependant accepter le passé de manière à pouvoir faire face au présent et planifier pour l'avenir. Nous sommes pleinement conscients de ce que le changement climatique est un problème mondial qui demande un plan d'action mondial concerté. Cette résolution n'est que l'un des nombreux projets nécessaires pour faire face à la menace que pose le changement climatique pour notre existence même.

Les Fidji sont donc heureuses que l'Assemblée générale ait adopté cette résolution par consensus. Nous invitons l'ONU ainsi que tous ses organes compétents, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et bien sûr le Conseil de sécurité, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à redoubler d'efforts pour faire face au problème du changement climatique et à ses répercussions éventuelles sur la sécurité. La route de Copenhague se présente bien.

Pour terminer, je voudrais une fois encore, au nom de ma délégation et au nom de notre Communauté du Pacifique, remercier l'Assemblée d'avoir adopté la résolution par consensus.

M. Maurer (Suisse) : La question du changement climatique et de son impact sur la sécurité revêt un caractère de brûlante actualité. Le changement climatique présente un risque réel sur le plan de la sécurité, avec des retombées à l'échelle mondiale touchant les pays industrialisés comme en développement.

La science a amplement démontré maintenant qu'une élévation même relativement minimale de la température à l'échelon planétaire peut amplifier dans des proportions dramatiques les sécheresses, la pénurie d'eau et les phénomènes météorologiques destructeurs, et favoriser ainsi la dissémination des maladies, des famines, des mouvements migratoires et la concurrence pour la jouissance des ressources naturelles. Les petits États insulaires sont particulièrement exposés. Le recul des côtes se traduit par exemple chez eux par une contraction de leur territoire, voire la disparition d'un pays entier.

Certes, le changement climatique n'est pas la cause unique de tous les phénomènes mais nous ne saurions rester aveugles à l'aggravation des risques qu'il entraîne. Il nous appartient donc de maintenir nos efforts, de les accroître même, pour contrecarrer ses effets sur la sécurité à tous les niveaux. La Suisse soutient, au sein des Nations Unies, toutes les actions propres à braquer l'attention de la communauté internationale sur les risques que pose le changement climatique sur le plan de la sécurité. C'est pourquoi, mon pays a coparrainé le projet de résolution soumis par les États insulaires en développement du Pacifique et se félicite qu'il ait été adopté ce matin à l'unanimité.

Nous regrettons toutefois que sa négociation âpre et laborieuse n'ait laissé qu'une référence affaiblie au Conseil de sécurité. Eu égard à la gravité du problème, nous aurions préféré une référence vigoureuse. À notre avis, le Conseil a en effet un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique et son impact sur la sécurité.

Nous remercions les petits États insulaires en développement du Pacifique de la ténacité, la patience et la dextérité dont ils ont fait preuve dans cette négociation. Nous sommes tout disposés à poursuivre le travail avec eux ainsi qu'avec toutes les parties intéressées sur ce problème très important.

M. Osuga (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents et me réjouir de l'adoption de la présente résolution par consensus. Les problèmes que pose le changement climatique et ses répercussions éventuelles sur la sécurité sont maintenant notre préoccupation commune. Le Japon se félicite particulièrement de la solidarité démontrée, au travers de la résolution, envers les petits pays insulaires qui se retrouvent face à des menaces grandissantes à leur bien-être et à la sécurité de leurs populations du fait du changement climatique.

Le Japon salue l'initiative prise par les petits États insulaires en développement du Pacifique (PEID) ainsi que leur ténacité et leur persévérance pour parvenir à cette résolution après de longues négociations. Le Japon a réaffirmé son appui aux PEID du Pacifique en décidant de coparrainer le projet de résolution à un stade très peu avancé. Notre solidarité a été mise en relief il y a à peine 10 jours, à la cinquième Réunion des dirigeants des îles du Pacifique, coprésidée par le Premier Ministre du Japon et le Premier Ministre de Nioué en sa qualité de Président du Forum des îles du Pacifique et qui s'est tenu à Hokkaido au Japon.

À cette réunion, les dirigeants du Japon et du Forum ont exprimé leur volonté de poursuivre l'objectif commun d'une région sûre, résiliente et plus prospère. À cette fin, le Japon s'est engagé à fournir 500 millions de dollars aux pays insulaires du Pacifique pendant les trois années à venir pour les assister dans les domaines suivants : l'environnement et le changement climatique, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la défense de la sécurité humaine, et dépasser le stade de la vulnérabilité économique.

Les changements climatiques frappent les pays les plus vulnérables du monde. Lorsque nous tenterons, à Copenhague, de parvenir à un accord, nous devrions tenir pleinement compte de la nécessité d'aider les pays les plus vulnérables à lutter contre les changements climatiques et à s'y adapter. Le Gouvernement japonais continuera pour sa part à fournir une assistance financière et technique aux pays en développement par le biais du Partenariat pour une planète fraîche.

Les changements climatiques touchent les peuples et les communautés les plus vulnérables et les plus pauvres, au niveau mondial et à l'intérieur d'un pays. L'adaptation aux changements climatiques, y compris la préparation aux catastrophes et la prévention relative à l'élévation du niveau de la mer, exige une approche axée sur la sécurité humaine qui renforce la résilience au niveau communautaire. C'est pourquoi nous avons ajouté la question des changements climatiques à l'ordre du jour de la sixième réunion des Amis de la sécurité humaine, qui doit se tenir demain matin, le 4 juin, sous la coprésidence du Japon et du Mexique. J'encourage toutes les délégations à y participer. À notre avis, les Amis de la sécurité humaine peuvent être l'une des plateformes informelles, mais pratiques et utiles, à partir de laquelle examiner et aborder les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada tient à féliciter les petits États insulaires en développement (PEID) d'avoir porté de leur propre chef la question importante de la sécurité et des changements climatiques au premier plan de nos travaux ici à l'ONU. Toutes les délégations des PEID du Pacifique ont parlé avec beaucoup de conviction et de force aujourd'hui. Le processus de proposition d'une résolution à l'Assemblée générale est souvent laborieux, mais le temps et l'énergie qui y sont consacrés et les problèmes qui surgissent sont bien plus grands lorsque le concept présenté est nouveau, comme c'est le cas en l'occurrence.

Le défi mondial que posent les changements climatiques exige une riposte mondiale, et le Canada est résolu à parvenir à un accord global et ambitieux à Copenhague en décembre prochain. La présente résolution 63/281, est une affirmation de notre prise de conscience collective des répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité. La menace existentielle à laquelle sont confrontées les petites îles du Pacifique en particulier confèrent à cette question importante une dimension bien réelle, urgente et humaine.

Le Canada salue les appels lancés aux organes compétents de l'ONU pour qu'ils s'attachent davantage à examiner les répercussions éventuelles des changements climatiques sur la sécurité. Nous notons également que le rapport complet du Secrétaire général aidera les États Membres à se faire un avis sur cette importante question et sera utile pour orienter nos travaux.

Je voudrais, pour terminer, remercier encore une fois les petits États insulaires en développement du

Pacifique pour leur rôle directeur et pour leur prévoyance, ainsi que les plus de 90 coauteurs de la résolution pour leur collaboration. Je souhaite également remercier le Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit et les autres délégations actives d'avoir fait preuve de souplesse et d'avoir engagé un dialogue constructif. Je voudrais enfin rendre hommage, comme d'autres l'ont fait, à la délégation indonésienne pour le rôle positif de rapprochement qu'elle a joué à une phase cruciale des négociations.

M. Elisaia (Samoa) (*parle en anglais*) : Comme je suis le dernier orateur des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique à prendre la parole, je voudrais, en leur nom, remercier l'Assemblée générale d'avoir adopté avec succès et par consensus, sous la direction de son Président visionnaire, la résolution intitulé « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité » (résolution 63/281).

C'est une occasion d'une importance capitale dans la vie de notre Organisation et un moment marquant des efforts que n'ont cessé de déployer les PEID du Pacifique pour mettre en relief la menace existentielle que les effets négatifs des changements climatiques font peser sur les plus petits et les plus vulnérables de nos pays insulaires. L'histoire donnera raison à la force de conviction de l'Assemblée, illustrée par l'adoption par consensus de cette résolution.

Il y a un an, lorsque le projet de résolution a d'abord été présenté, il paraissait impossible, irréaliste et naïf de croire que nous pouvions parvenir au résultat que nous avons devant nous aujourd'hui. Il y a quelques semaines encore, l'adoption d'une résolution par consensus semblait pratiquement irréalisable, et nous, les membres des PEID du Pacifique, commencions à nous demander si nous avions la persévérance et la détermination nécessaires pour y arriver.

Mais nous avons persévéré. Et nous étions déterminés. Nous avons fait des compromis et montré une disposition à transiger. Et, fidèles à notre sens d'obligation morale et éthique envers les habitants des îles du Pacifique, qui ont déjà été et seront bientôt les victimes des conséquences des changements climatiques, nous avons continué à dire notre histoire en toute sincérité; sans se soucier du qu'en-dira-t-on à propos de nous ou de nos motivations. Car nous n'avions pas d'autre but que celui de partager la vérité avec le reste du monde. Après tout, certains de nos membres jouissent de la plus haute considération morale et peuvent insister pour que leurs histoires soient dites selon leurs simples perspectives, exemptes d'autres desseins, de la dynamique mondiale et de préoccupations infondées.

Avec le recul, il semble que tous les doutes que nous aurions pu avoir quant à un résultat positif appartiennent désormais au passé, car les actions sont plus éloquentes que les mots. En adoptant cette résolution à l'unanimité, l'Assemblée générale a récompensé notre détermination et notre force morale en nous accordant sa confiance et en ayant foi en nous.

Pour les États Membres qui croyaient en nous et nous ont soutenus dès le premier jour, pendant toute la durée des négociations et en dépit des difficultés, aucune récompense ne saurait suffire car ils n'en attendaient pas. Les PEID du Pacifique ont trouvé en l'Assemblée un véritable ami, car un ami qui vous soutient dans l'épreuve est vraiment un ami.

La présente résolution est l'aboutissement de débats exhaustifs et longs avec l'ensemble des Membres de l'ONU. Le texte de cette résolution bien équilibrée est le résultat du rôle central joué par l'Indonésie pour réunir toutes les parties afin d'aplanir les divergences tout en respectant les positions déclarées. Nous souhaitons nous associer à tous ceux qui saluent le rôle directeur joué à cet égard par l'Indonésie.

En dépit des divergences d'opinions exprimées par diverses délégations pendant toute la durée des négociations, je crois que nous pouvons tous reconnaître que la menace posée par les changements climatiques aux moyens de subsistance, au bien-être et à la sécurité de tous nos peuples et de tous nos pays est réelle et bien présente. La résolution révisée qui vient d'être adoptée représente pour nous tous un compromis collectif, mais aussi un appel lancé à l'unisson aux organismes compétents des Nations Unies pour qu'ils intensifient leurs efforts et accordent une attention spécial à un aspect particulier des changements climatiques qui n'a été ni pleinement débattu ni examiné à l'ONU.

Pour terminer, je voudrais, au nom des PEID du Pacifique, dire officiellement toute notre reconnaissance à l'ensemble des coauteurs dont l'appui inébranlable a nourri nos esprits et nous a donné la force d'aller jusqu'au bout. À tous les États Membres de l'ONU nous disons que les paroles ne suffisent pas à décrire ce

que le cœur ressent, car il ressent la vérité. Cet appui unanime a conféré de la dignité à nos procédures, et l'adoption de la résolution par consensus est un legs que l'Assemblée et nous-mêmes pourront à juste titre nous approprier.

Le Président de l'Assemblée générale est venu à notre aide lorsque nous en avions le plus besoin et il n'a ménagé aucun effort pour veiller à ce que les préoccupations des îles du Pacifique occupent le devant de la scène, en dépit de la multitude de crises mondiales qui se disputent l'attention et le temps de l'Organisation.

Le rôle de facilitation joué par le Secrétariat et par tous les héros anonymes en coulisse n'est pas passé inaperçu, et nous tenons à souligner vivement leurs efforts.

Enfin, à nos États et à nos peuples insulaires du Pacifique, au nom desquels cet effort a été initialement entrepris, j'exprime l'espoir que nous ne les avons pas laissés tomber. J'espère qu'ils ont bien fait de placer leur confiance en nous. Nous avons franchi la première étape cruciale. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir avant de récolter les fruits de la résolution historique, adoptée aujourd'hui. L'ONU est notre sanctuaire et notre dernier recours, et nous sommes totalement convaincus qu'elle ne nous abandonnera pas sur cette route longue et inconnue qui nous attend.

M. Khaleel (Maldives) (*parle en anglais*) : Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous a clairement mis en garde contre les effets néfastes des changements climatiques et du réchauffement de la planète, si rien n'est fait. C'était il y a deux ans. Malheureusement, aujourd'hui, les statistiques sont encore plus terribles et plus inquiétantes. Les changements climatiques provoqués par l'homme s'accélèrent à un rythme qui dépasse largement les prévisions du GIEC.

Les données scientifiques sont claires. Les changements climatiques sont une réalité. Ils ignorent les frontières et constituent désormais très nettement la plus grave menace posée à la sécurité humaine. Bien qu'il n'y ait plus de première ligne en matière de lutte contre les changements climatiques, pour les pays comme les Maldives et les autres petits États insulaires en développement, situés à une altitude moyenne de 1 mètre au-dessus du niveau de la mer, et pour les zones côtières de faible altitude partout dans le monde, la situation est plus précaire que jamais. Ces pays ne peuvent donc plus se permettre d'attendre, ni de choisir où et quand ce problème important doit être traité.

Les conflits liés aux changements climatiques font peu à peu leur apparition étant donné que l'eau et les autres ressources rares s'amenuisent, que les zones côtières reculent, que les tempêtes et les inondations sont plus fréquentes, et que les sécheresses se prolongent. Comme ma délégation l'a déclaré en septembre dernier dans le débat général de l'Assemblée, pour les Maldives, lorsqu'on parle des changements climatiques, « il ne s'agit pas uniquement d'une question de développement, mais aussi d'une question morale, éthique, politique, juridique et de droits de l'homme, ainsi que d'une grave question de sécurité » (*A/63/PV.16, p.44*).

C'est dans ce contexte que les Maldives ont pris l'initiative en 1987 de porter cette question à l'attention de l'Assemblée. C'est aussi la raison pour laquelle les Maldives ont participé à un débat de haut niveau que le Conseil de sécurité a organisé sur cette question en 2007. C'est également pourquoi nous avons décidé de soulever cette question devant le Conseil des droits de l'homme l'année et pourquoi nous nous sommes alliés sans condition à nos frères des petits États insulaires en développement du Pacifique pour présenter l'importante résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Contrairement à il y a 20 ans, lorsque nous avons commencé à dire que les petits États insulaires en développement de faible altitude, dont les Maldives, couraient sérieusement le risque de disparaître de la surface du globe du fait du réchauffement de la planète et de l'élévation du niveau de la mer, les changements climatiques sont aujourd'hui un phénomène bien mieux compris et documenté. Il nous a certes fallu du temps pour parvenir à un consensus scientifique et politique sur la nature et les risques des changements climatiques.

Certes ces 20 années d'action à l'échelle mondiale n'ont pas donné les résultats que nous escomptions. Pourtant, nous refusons d'abandonner tout espoir. Nous sommes convaincus qu'un partenariat véritable, caractérisé par une vision commune et partagée d'adhésion et de solidarité multilatérale, peut encore garantir notre avenir. De fait, nous avons les moyens et les ressources; seule la volonté politique fait défaut. Ainsi que l'a souligné le Secrétaire général, à Copenhague, il nous faudra absolument conclure un

accord. Sinon, il risque d'être trop tard pour certains d'entre nous.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement, au nom de ma délégation, les petits États insulaires en développement du Pacifique d'avoir pris cette initiative importante. Nous saluons leur initiative courageuse. L'adoption par consensus de la résolution 63/281, dont près de 90 pays se sont portés coauteurs, montre l'importance que la communauté internationale accorde aux changements climatiques et à leurs répercussions éventuelles sur la sécurité. Nous sommes totalement persuadés que cette résolution marquera une date importante dans les annales de l'Assemblée.

Mme Bianchi (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine comprend et partage l'inquiétude des petits États insulaires en développement et de tous les pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Dans cet esprit, mon pays a toujours plaidé pour que cette vulnérabilité particulière soit dûment examinée.

Mais, comme nous l'avons déjà dit à d'autres occasions, le cadre approprié pour traiter de la question des changements climatiques est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, en vertu desquels l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission du développement durable, entre autres instances, ont compétence pour examiner quant au fond cette question et celles qui y sont liées, grâce à une coopération harmonieuse et souple pour faire face aux situations causées par les conséquences extrêmes des changements climatiques.

Enfin, je voudrais souligner que le phénomène des changements climatiques doit être abordé sous l'angle du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en encourageant une approche globale qui prenne en compte les causes profondes du problème. C'est pourquoi, nous estimons que le Conseil de sécurité n'est pas l'organe compétent pour examiner et régler cette question.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 63/281, dont le but est d'alerter la communauté internationale sur les effets néfastes des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau des mers et la menace qu'ils représentent pour la sécurité, et d'appeler dans le même temps tous les organes compétents de notre Organisation à intensifier leurs efforts en la matière.

Nous remercions l'Indonésie du rôle qu'elle a joué pour nous permettre de mener à bien le processus, ainsi que les nombreux petits États insulaires qui ont participé directement à l'élaboration de la résolution que nous avons adoptée. À cet égard, nous partageons pleinement l'inquiétude exprimée par la représentante de Nauru au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Nous ne saurions manquer ici de rappeler la contribution déterminante des petits États insulaires en développement du Pacifique dans le domaine du droit de la mer. Il suffit, pour envisager un possible scénario catastrophe, qui sous-tend d'ailleurs la résolution, d'examiner attentivement les faits et de se demander où pèsent les plus grands risques, où existe la plus grande vulnérabilité et qui sont les plus menacés. Face à cette réalité, ces petits États insulaires ont amplement le droit d'être écoutés. Les preuves de la fonte des grands glaciers dans les deux hémisphères sont désormais irréfutables et le niveau des mers s'élève. Les glaciers de Patagonie, qui représentent la plus grande masse glaciaire de l'hémisphère Sud après l'Antarctique, ont perdu 42 kilomètres cubes de glace cette année, soit l'équivalent de 17 millions de piscines olympiques.

Des études réalisées dans l'Antarctique montrent que la glace recule au rythme de 1 mètre par an, voire de 10 mètres par an à certaines périodes. Selon ces estimations, la fonte des glaces de la péninsule arctique entraînerait une hausse de 5 mètres du niveau des océans. Il suffit de se souvenir qu'un grand nombre de petits États insulaires ne sont situés qu'à 2 mètres au-dessus du niveau de la mer pour que les répercussions éventuelles sur la sécurité deviennent évidentes. La résolution que nous venons d'adopter rend compte fidèlement de la reconnaissance par la communauté internationale de ce phénomène et représente un appel urgent pour que nous agissions collectivement et d'une manière coordonnée, ce qui, à notre avis, nous vaudra la gratitude des générations futures.

M. Sammis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'adoption aujourd'hui de la résolution 63/281, « Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité », et sont heureux de s'associer à la liste des auteurs qui inclut ceux qui l'avaient proposée à

l'origine, à savoir, les petits États insulaires en développement du Pacifique.

Nous trouvons encourageant le fait que l'Assemblée générale ait pu parvenir à un large consensus sur la résolution portant sur la question urgente des changements climatiques, en particulier en ces derniers mois critiques précédant la quinzième réunion de la Conférence des Paries à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague. Nous remercions donc les petits États insulaires en développement du Pacifique, ainsi que tous nos autres partenaires de négociation pour cet effort de négociation collectif au sein de l'Assemblée générale.

En avril dernier, la Secrétaire d'État Hillary Clinton s'est adressée aux représentants à la première session préparatoire du Forum des principales économies sur l'énergie et le climat à Washington. À cette réunion, la Secrétaire d'État Clinton a noté que

> « la crise liée aux changements climatiques se trouve à la charnière de la diplomatie, de la sécurité nationale et du développement. C'est une question qui concerne l'environnement, la santé publique, l'économie, l'énergie et la sécurité… Elle menace des vies et des moyens d'existence. La désertification et l'élévation du niveau des mers provoquent une lutte accrue pour l'accès aux aliments, à l'eau et aux ressources. Mais nous avons également vu de plus en plus clairement les dangers que cela représente pour la stabilité des sociétés et des gouvernements. Nous voyons comment cela peut engendrer des conflits, des troubles et des migrations forcées. Par conséquent, aucun problème auquel nous devons faire face aujourd'hui n'a des répercussions à long terme plus vastes ou de plus grandes chances de changer le monde pour les générations futures. »

Les changements climatiques sont l'une des plus grandes priorités de l'Administration Obama, et l'Ambassadrice Rice considère comme l'une de ses priorités la nécessité de faire progresser la question des changements climatiques au sein de l'ONU. La résolution adoptée aujourd'hui renforce la reconnaissance par les États que les changements climatiques dans le monde constituent un grave problème pour notre planète qui exige que l'on trouve de toute urgence une solution, que l'on mette en place une coopération aussi large que possible entre tous les pays, et que l'on redouble d'efforts au sein du système des Nations Unies. Les États-Unis réaffirment leur détermination à jouer un rôle de chef de file dans cette entreprise mondiale.

M. Rangel (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la République du Nicaragua et au consensus sur l'adoption de la résolution 63/281 qui confirme notre détermination à appuyer les efforts des petits États insulaires en développement pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, notamment grâce à des financement spéciaux, au renforcement des capacités et au transfert des technologies appropriées, en raison de leurs ressources financières limitées, de leurs taux de pauvreté élevés, de leurs problèmes sociaux et de leur vulnérabilité face aux effets des changements climatiques et autres phénomènes connexes.

Nous tenons cependant à réaffirmer notre position concernant le septième alinéa du préambule de la résolution 63/281 qui fait référence à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en particulier aux paragraphes 26 et 27 de ce document qui fait référence à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Étant entendu que cet alinéa est destiné aux États qui sont parties à la Convention, nous insistons sur le fait que, comme la République bolivarienne du Venezuela n'est pas partie à cet instrument, les normes de cette Convention ne s'appliquent pas à elle, au titre du droit coutumier international – à l'exception de celles que la République bolivarienne du Venezuela aurait explicitement reconnues ou pourrait reconnaître à l'avenir en les incorporant dans sa législation nationale. Les paragraphes susmentionnés ne s'appliquent donc pas à notre pays.

M. Pálsson (Islande) (*parle en anglais*) : En tant que coauteur, ma délégation est très heureuse du consensus auquel nous sommes parvenus sur la résolution d'aujourd'hui. Le texte ne répond peut-être pas aux attentes de certains, mais la patience et le travail acharné des auteurs originaux, les petits États insulaires en développement du Pacifique, ont finalement porté leurs fruits. Pour la première fois, nous avons désormais une résolution de l'Assemblée générale qui reconnaît, avec le plein appui de tous les États Membres de l'ONU, qu'il existe un lien possible

entre les changements climatiques et la sécurité. Il s'agit d'un résultat important, et ma délégation se félicite grandement de la souplesse dont ont fait preuve les différents groupes et pays concernés et qui a rendu ce résultat possible.

Les effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la perte de terres dans les îles et les pays côtiers à basse altitude à cause de l'élévation du niveau des mers ne prêtent plus désormais à controverse. Il est également reconnu que ces répercussions peuvent mener à des migrations forcées et susciter des tensions au sujet de l'accès à la terre et aux ressources naturelles. Le moment est donc venu d'accorder à la question des changements climatiques et de la sécurité l'attention qu'elle mérite.

Ma délégation attend certainement avec intérêt d'examiner de nouveau cette question importante grâce au rapport que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter dans sa résolution d'aujourd'hui.

Mme Pessôa (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil se félicite de l'accord auquel nous sommes parvenus sur la résolution d'aujourd'hui et remercie tous les États Membres des efforts qu'ils ont déployés pendant les négociations qui ont mené à l'adoption de ce texte par consensus. En dépit des lacunes du texte dont nous sommes saisis, le Brésil s'associe au consensus par respect pour les petits États insulaires en développement et par solidarité avec eux, reconnaissant que nous sommes tous vulnérables face aux répercussions des changements climatiques.

Les capacités d'adaptation sont directement liées au niveau de développement économique et social, comme cela est souligné dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le GIEC a également indiqué que, même si la concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre était stabilisée aux niveaux actuels, la dilatation thermique des océans, seule, suffirait à provoquer une élévation du niveau des mers dans les siècles à venir.

Les petits États insulaires en développement font partie de ceux qui sont le plus menacés par ces effets néfastes. Leur vulnérabilité, comme celle de nombreux pays en développement, découle du fait qu'ils n'ont pas les ressources, la technologie, les capacités et les connaissances nécessaires pour améliorer leurs capacités d'adaptation aux phénomènes relatifs aux changements climatiques tels que l'élévation du niveau des mers. En dépit de ce sombre tableau, nous pouvons espérer faire en sorte que ceux qui sont vulnérables soient en mesure d'accroître leur résistance afin d'éviter des catastrophes humanitaires.

Il s'agit là d'une raison supplémentaire d'honorer les engagements internationaux pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto. Tout le monde devra passer à l'action, conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée et selon leurs capacités respectives. Il incombe aux pays développés qui sont à l'origine des changements climatiques actuels et futurs à cause de plus de 200 ans de pollution la responsabilité particulière de réduire les émissions et d'appuyer les mesures prises par les pays en développement pour s'adapter et aux conséquences des changements climatiques et les atténuer, en leur fournissant davantage de ressources et en leur transférant davantage de technologies.

Le Brésil reconnaît que le développement, la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et indissociables, comme cela est énoncé, entre autres, dans le principe 25 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1). C'est précisément pourquoi il faut éviter de faire passer la priorité du débat de la question du développement à celle de la sécurité.

Il existe un lien manifeste entre les changements climatiques et le développement, comme cela a été démontré par la recherche scientifique. Il existe également un lien manifeste entre le développement et la sécurité. Il n'existe cependant aucun lien direct entre les changements climatiques et la sécurité. Établir qu'un changement donné de l'environnement a des conséquences qui peuvent poser une menace à la sécurité reste une tâche fort complexe. Par conséquent, le consensus autour de ce texte ne devrait pas être interprété comme étant la reconnaissance d'un lien entre les changements climatiques et la sécurité. Le Brésil réaffirme sa détermination à combattre les changements climatiques et ses répercussions négatives de façon constructive et équitable.

L'intérêt universel pour les changements climatiques et leurs répercussions exige que le principal forum permettant de procéder à une évaluation politique générale de la question reste bien

l'Assemblée générale, où tous les États Membres sont représentés équitablement et qui est compétente pour examiner toute question ou tout problème. Nous devons éviter tout empiètement par d'autres organes sur les questions relevant des compétences de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale doit envoyer un message qui exprime clairement son appui à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à son Protocole de Kyoto. En vue de la quinzième Conférence des Parties, un processus de négociation délicat se poursuit actuellement au sein de ces organes. Nous devons voir comment nous pouvons débattre des questions à l'examen afin de préserver l'autorité de la Convention et de son Protocole de Kyoto et avancer ainsi de façon constructive dans les préparatifs de la Conférence des Parties.

M. Liu Yuyin (Chine) (*parle en chinois*) : Nous comprenons les préoccupations des pays en ce qui concerne les changements climatiques. En tant que pays en développement, la Chine est également victime des changements climatiques. Nous sommes prêts à débattre la question et avons participé activement à de tels débats dans diverses institutions et instances. En dernière analyse, les changements climatiques sont un problème relatif au développement durable et non pas un problème de sécurité, et doivent donc être examinés par les organes internationaux responsables des questions de développement durable.

En fin de compte, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instance adéquate pour mener des négociations de fond sur la question. Au sein de l'ONU, elle doit être débattue au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Pour réagir aux changements climatiques, il est nécessaire de respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées, tel qu'établi par la Convention-cadre. Ce principe reflète un consensus important s'agissant des actions à prendre pour faire face aux changements climatiques et jette les bases pour maintenir un partenariat mondial à cet égard.

La communauté internationale négocie actuellement la mise en œuvre de la Feuille de route de Bali et le renforcement de la mise en œuvre intégrale, efficace et soutenue de la Convention-cadre et de son Protocole de Kyoto, dans le but de faire en sorte que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague à la fin de l'année soit couronnée du succès. Nous ne voulons pas que la demande faite dans la résolution au Secrétaire général de soumettre un rapport ait des incidences négatives sur le processus de négociation.

La Chine est pleinement consciente de la gravité et du caractère urgent de la question des changements climatiques. Dans un esprit de responsabilité vis-à-vis du développement à long terme de l'humanité, la Chine a suivi constamment la voie du développement durable. Elle a élaboré et mis en œuvre un plan national pour faire face aux changements climatiques et a adopté des politiques et des mesures s'inscrivant dans une action active pour faire face à ce phénomène. Nous continuerons de déployer sans relâche des efforts dans ce domaine et de participer activement à la lutte contre les changements climatiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 107 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.